



# 6<sup>E</sup> SEMINAIRE INTERNATIONAL D'ECHANGES DU RECEF

## PRESENTATION

### LES ENJEUX DE LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES DANS LE CYCLE ELECTORAL

---

### ANALYSE DES DONNEES ET SOLUTIONS PROPOSEES

ANTANANARIVO  
20-21-22 MARS 2018

## **I. INTRODUCTION : APPROCHE D'ECES POUR PROMOUVOIR LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES**

### **1. LA FONDATION DU CENTRE EUROPEEN D'APPUI ELECTORAL (ECES).**

La Fondation du Centre Européen d'Appui Electoral (ECES), est une Fondation privée à but non-lucratif et à vocation mondiale. ECES a mis en œuvre des activités dans plus de 35 pays dans le monde. ECES appuie le développement démocratique durable à travers l'assistance technique dans le domaine des élections, de la bonne gouvernance, de la démocratisation et de la consolidation de la paix.

Durant les projets mis en oeuvre, la participation des femmes aux élections a été un des axes transversaux d'intervention d'ECES.

### **2. IDENTIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE : L'IMPORTANCE D'EVALUER LE CYCLE ELECTORAL**

ECES est présente en Union des Comores (UdC) depuis août 2014. Dans le cadre des Projets d'Appui à la Crédibilité et à la Transparence du Processus Electoral, ECES a appuyé les institutions chargées des élections pour l'organisation des élections triples harmonisées de 2015 –*élections des représentants de la nation, des conseillers des îles, des conseillers communaux-* (PACTE I 2014-2015) et doubles harmonisées de 2016 –*présidentielles et gouverneurs-* (PACTE II 2015-2016). Depuis mars 2017, ECES met en œuvre le projet PACTE III axé sur la phase post-électorale.

Suite à la fin du cycle électoral, une évaluation a été menée. L'intérêt de procéder à une évaluation du cycle électoral réside notamment dans la possibilité par ce biais d'analyser les données que seul un cycle électoral complet peut apporter. De plus, cette évaluation permet de définir des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de mesurer et suivre l'état d'une problématique particulière.

A cet effet, lors de cette évaluation, il a été constaté, au sujet des candidatures féminines, que seules 3,76% des candidatures à l'Assemblée de l'Union étaient féminines ; aux Communes, ce taux était de 3,72% ; aux Conseils des îles : 5,43% ; aux Gouvernorats : 4,47% et à la Présidence de l'Union : 3,7%.

De plus, et au niveau des élections législatives, il y a une femme députée sur 33, soit (3,03%).

## II. COMMENT MESURER LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES ?

### 3. ANALYSE DES DONNEES : INDICATEURS INTERNATIONAUX STANDARDS

Les indicateurs utilisés internationalement se concentrent sur les aspects suivants :

A. **Indicateur Participation Féminine (IPF)**<sup>1</sup>. Il prend en compte les écarts entre les hommes et les femmes au niveau du nombre de sièges parlementaires, de fonctions administratives et d'encadrement aux postes professionnels et de gestion dans la sphère économique dans le niveau de revenu.

B. **Indicateur Alternatif de Participation des Femmes à la vie politique et économique (IPF-a)**<sup>2</sup>. Cet IPF-a est la moyenne de trois indicateurs compris entre 0 et 1, à savoir :

- a) pour la parité politique, le pourcentage de femmes au Parlement divisé par 50 ;
- b) pour la parité dans l'accès aux deux groupes de professions 1 et 2 définies par le PNUD, l'indicateur est la somme du pourcentage de femmes dans le groupe 1 et de leur pourcentage dans le groupe 2 ;
- c) pour la parité dans l'accès au revenu du travail, ce sera le rapport du revenu par femme au revenu par homme, selon les définitions du PNUD<sup>3</sup>.

C. **L'indicateur de la participation des femmes à la vie politique (OCDE)**<sup>4</sup>.

L'Indicateur utilisé par l'OCDE présente des données sur :

- a) La représentation politique : pourcentage de femmes siégeant dans les parlements nationaux
- b) Les quotas : existe-t-il des quotas légaux favorisant la participation des femmes à la vie politique aux niveaux nationaux et infranationaux ?<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> Créé par le PNUD en 1995, L'indicateur met en exergue les discriminations dont peuvent être victimes les femmes. Les valeurs de l'indicateur s'échelonnent de 0 à 1, le niveau le plus élevé traduisant une égalité parfaite entre les hommes et les femmes. Plus l'écart hommes-femmes est important, plus l'IPF est faible.

<sup>2</sup> Créé en 2012. L'Indicateur alternatif de Participation des Femmes à la vie politique et économique (IPF-a), défini par Jean Gadrey en 2006, est un indicateur synthétique très proche de celui du PNUD

<sup>3</sup> Plus l'IPF-a se rapproche de 1, plus la parité est respectée selon les 3 critères retenus dans l'indicateur synthétique. Cet indicateur est calculé à l'échelle régionale et actualisé chaque année.

<sup>4</sup> Voir aussi rapport inégalités hommes-femmes OECD. Source: [http://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/inegalites-hommes-femmes\\_9789264179660-fr](http://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/inegalites-hommes-femmes_9789264179660-fr)

<sup>5</sup> Les quotas sont représentés par des valeurs allant de 0 (il existe des quotas légaux) à 1 (il n'existe pas de quotas légaux).

#### 4. VERS UNE PERFORMANCE DES INDICATEURS.

L'objectif des indicateurs complémentaires cités ci-après est de mesurer avec plus de précisions les facteurs causant la faible participation politique des femmes, afin de mieux cibler la réponse appropriée à donner.

L'expérience d'ECES, à travers ces projets dans le monde, a montré qu'il est important d'élargir les indicateurs standards aux indicateurs complémentaires suivants :

- a) **Taux de candidatures pour les élections présidentielles, législatives et communales.** Il s'agit de mesurer et de suivre l'évolution *-après l'identification d'une baseline-* du nombre de femmes ayant déposé une candidature aux différentes élections.
- b) **Taux de militantes dans les partis politiques.** Il s'agit de mesurer et de suivre le pourcentage des femmes affiliées aux partis politiques.
- c) **Taux de représentation des femmes dans les conseils nationaux (bureau politique) des partis politiques.** Il s'agit de mesurer et de suivre le pourcentage des femmes dans les organes de décisions des partis politiques.
- d) **Taux de représentation des femmes dans les instances décisionnelles.** Il s'agit de mesurer et de suivre le pourcentage des femmes dans les organes de décisions des institutions étatiques.
- e) **Taux des objectifs concernant les droits des femmes figurant dans les programmes électoraux.** Il s'agit de mesurer et de suivre le pourcentage des questions traitant directement ou indirectement les droits des femmes par les partis politiques.
- f) **Taux de mise en œuvre des politiques nationales.** Cet indicateur mesure le nombre des initiatives prévues dans les plans et stratégies nationaux pour promouvoir la participation politique des femmes.
- g) **Perception sur la participation politique des femmes:** il s'agit de mesurer et de suivre en se basant sur un panel représentatif de la population, la perception de l'implication des femmes en politique en se basant sur l'expérience réalisée par ECES en UdC.

### **III. CADRES D'INTERVENTION : AGIR SUR LES FACTEURS MESURES.**

#### **5. LE CADRE POLITIQUE : PLAIDOIRIE ET FORMATION.**

Il s'agit de renforcer la plaidoirie pour la mise en œuvre des politiques promouvant l'inclusion des femmes aux processus démocratiques. De même, s'agissant des Traités et Convention qui devraient être signés et/ou ratifiés.

Suivant l'exemple de l'UdC, la plaidoirie peut être faite d'une manière bilatérales (aux instances des pouvoirs étatiques et aux partis politiques) et d'une manière multilatérale et concertée à travers tous les acteurs étatiques, non étatiques et internationaux. Pour cela, les Comités de coordination et les Groupes Thématiques sont des canaux adéquats pour cette plaidoirie.

Un autre aspect à tenir en compte est la formation aux partis politiques sur l'importance d'incorporer des femmes au niveau des organes de décisions et dans les listes des candidats pour les différentes élections.

#### **6. LE CADRE JURIDIQUE : CADRE JURIDIQUE ELECTORAL (Voir Annexe n°1 : Extrait des dispositions législatives et constitutionnelles)**

Il est important d'harmoniser la législation nationale avec les Conventions Internationales et dans le cas spécifique des élections, le cadre juridique électoral. En UdC, des articles ont été introduits lors de l'assistance technique réalisée pour la proposition de loi du cadre légal électoral, en adéquation avec les recommandations formulées lors de l'évaluation du cycle électoral.

En plus de l'objectif d'harmonisation des textes entre les différentes sources de droits en vigueur<sup>6</sup> y inclus les Conventions Internationales relatives aux droits des femmes, l'objectif est la compréhension de leur application aux différents niveaux des instances représentée afin d'éviter des disparités et des applications contradictoires, nuisibles à la stabilité juridique du pays.

Des actions de plaidoirie, de concertation et de formation sur l'application des textes en vigueur sont privilégiées ou pour la réalisation des ouvrages juridiques comme les recueils de jurisprudence spécifiques à la participation politique.

---

<sup>6</sup> En UdC : coutumier, civil et musulman.

## **7. LE CADRE TECHNIQUE. INSTITUTIONS DE L'ETAT : LE COMMISSARIAT AU GENRE ET LES GROUPES THEMATIQUES DE GENRE. (Voir Annexe n°2 modèle des TdR du GtG utilisé en UdC)**

Il s'agit d'appuyer le renforcement structurel et le plaidoyer institutionnel. Dans ce cadre, ECES a appuyé la mise en place opérationnelle d'un Groupe Thématique Genre qui joue un rôle important en tant qu'espace d'échange entre les organisations de la société civile et les organismes institutionnels actifs dans la promotion du Genre mais aussi comme un acteur pour la plaidoirie concernant les questions liées au genre et notamment les changements législatifs.

## **8. CADRE CULTUREL : AGIR SUR LES PREJUGES. J'AI REUSSI, TU REUSSIRAS !**

Au-delà des activités techniques pour renforcer les institutions étatiques ; des activités juridiques pour renforcer les différents cadres juridiques ; des activités de plaidoirie pour encourager l'inclusion des partis politiques, des institutions judiciaires et législatifs afin de promouvoir la participation politique de la femme, il est important de renforcer la participation des jeunes à travers des actions culturelles.

En UdC, cette participation et en raison des indicateurs suivis, s'oriente principalement vers : (i) le militantisme dans les partis politiques ; (ii) l'augmentation du taux des candidatures féminines et (iii) l'augmentation de la présence des femmes dans la prise de décision des institutions de l'Etat.

### **A. COMMUNICATION POUR LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT**

Grâce à la réalisation d'un feuilleton-radio de 24 épisodes<sup>7</sup>, diffusé sur les radios des trois îles de l'UdC, cette activité a comme objectif de : (i) encourager les femmes et les jeunes filles à participer activement dans l'espace public et (ii) promouvoir l'image de la femme comme acteur politique auprès des partis politiques et de la société civile.

### **B. LIVRE DE MEMOIRE HISTORIQUE DES FEMMES COMORIENNES DANS LA VIE POLITIQUE (Voir livre : « Tsi Chindi, Ngodjo chinda! J'ai réussi, tu réussiras ! Douze femmes, douze parcours exceptionnels »)**

L'objectif est d'encourager et d'inspirer les nouvelles générations afin de susciter leur engouement pour un engagement politique. Ce livre est aussi un moyen de sensibiliser tout un chacun sur l'importance du rôle joué par les femmes en politique principalement depuis l'indépendance jusqu'à nos jours.

---

<sup>7</sup> Pour ce faire, ce feuilleton radio met en scène le parcours d'une jeune femme pour devenir députée. Il illustre son parcours politique, de sa prise de conscience à son engagement concret en politique. Il met en exergue les obstacles auxquels la femme comorienne qui s'engage en politique doit faire face dans le but de sensibiliser les auditeurs sur cette réalité. Diffusé à raison de deux épisodes par semaine, ce feuilleton radio a commencé en novembre 2017 et se terminera à la fin 2018.

En plus de ce rappel historique, cet ouvrage délivre aussi de nombreux enseignements pour toutes personnes, principalement les jeunes femmes, qui souhaiteraient s'engager en politique. Dans ce sens, il est aussi un instrument pédagogique.

## 9. CADRE EDUCATIF (voir Annexe n°3 sondage)

A travers des séances de sensibilisation, l'objectif est de susciter l'intérêt des lycéennes à la participation politique de la femme, le public cible étant les jeunes filles âgées de 12 à 18 ans avec la participation des femmes interviewées dans le livre de mémoire historique cité ci-dessus.

Grâce aux échanges et aux différents contacts avec ces établissements scolaires, un des buts sera aussi de pouvoir constituer des espaces d'échange et de les pérenniser avec les jeunes générations afin de les sensibiliser à l'importance d'un engagement politique.

Durant cette tournée, une étude sur la perception de la participation politique de la femme dans le cadre du soutien au Commissariat, sera effectuée sur la base de l'expérience du projet du feuilleton-radio.

## IV. PERSPECTIVES.

En se référant aux indicateurs proposés, il peut être souhaitable de suivre les taux de candidatures aux différentes élections, le militantisme et la représentation au sein des organes de direction des partis politiques, les objectifs en faveur de la promotion des femmes inscrites dans les programmes électoraux

Afin de préparer le prochain cycle électoral, les activités suivantes, en prenant compte des résultats obtenus par l'analyse des indicateurs proposés par ECES, pourront être mises en place :

- A. **Des activités de plaidoirie.** au niveau des organisations internationales et de la société civile ; au niveau des parlements nationaux ; au niveau des partis politiques et des associations des femmes.
- B. **Des activités de sensibilisation et de formation.** Les bénéficiaires seront les Parlements nationaux et les partis politiques.
- C. **Des activités de formation et de leadership.** Les bénéficiaires seront les associations des femmes afin d'encourager leur participation à la vie politique.
- D. **Des activités d'assistance technique.** Les bénéficiaires seront le parlement national et le gouvernement afin de développer des lois et des politiques nationales permettant d'améliorer la participation politique des femmes.
- E. **Des activités de sensibilisation dans le domaine de l'éducation.** Les bénéficiaires seront les populations en général par le biais de la connaissance des problématiques liées à la participation politique des femmes. Le type d'activités

ciblera la lutte contre les préjugés. De plus et dans ce volet, les activités privilégieront un travail dans le cadre de l'éducation primaire et secondaire afin de pouvoir travailler sur les préjugés des futures générations.

- F. **Des activités de sondage<sup>8</sup> de la perception de la politisation de la femme.** A travers la mise en place de projets culturels, d'ateliers ou de tout autre espace de dialogue, un panel représentatif de la population du pays bénéficiaire sera interrogé sur sa perception de la politisation de la femme. Ceci permettra au projet de se faire une idée des perceptions sociétales du pays bénéficiaire ainsi que de sensibiliser le panel.

---

<sup>8</sup> Cette activité a été développée par ECES en UdC dans le cadre du projet pour la promotion de la participation politique de la femme à travers la réalisation et la diffusion d'un feuilleton-radio de 24 épisodes.